

## Emploi type et objectifs

Le couturier d'ameublement confectionne tous les types de décors pour contribuer à l'agencement d'intérieurs pour des travaux neufs, de rénovation ou de transformation.

Il réalise ses ouvrages en couture manuelle ou mécanique.

Il contribue à l'esthétique et au confort des locaux. Sa connaissance des tendances actuelles, des tissus et des principaux styles d'ameublement lui permet de conseiller le client.

Il évalue la faisabilité du produit, sélectionne les différents matériaux et outils, prépare la production, coupe, réalise les travaux et assure les finitions.

## Public et conditions d'admission

*Etre reconnu travailleur handicapé et avoir une décision d'orientation en formation émanant de la MDPH de votre département.*

Il est nécessaire :

- D'avoir un esprit logique et rigoureux
- De maîtriser les 4 opérations de base
- De maîtriser la langue française écrit et oral
- De pouvoir se déplacer et supporter les positions «assise : 10 % et debout : 90 %». L'utilisation des membres supérieurs est importante
- Sollicitation du rachis cervical en flexion

## Formation

### Pédagogie

Nous alternons les cours collectifs (théorie : calculs et métrages) avec les travaux en sous-groupe (pratique en atelier) en proposant un appui individuel. Les nombreuses mises en situation réelles induisent un comportement fortement participatif.

### Moyens

Nous utilisons exclusivement du matériel professionnel avec un outillage adapté tant traditionnel que moderne (ourleuse, triple, entraînement, surjeteuse, machine à coudre professionnelle, fer à repasser, tables de coupe...)

**Durée**            **11 mois de formation technique** dont 4 semaines d'application en entreprise

<sup>1</sup> Correspondance Niveau V (CAP-BEP) dans l'ancienne Nomenclature des Niveaux de certification

**Validation** Le TP (Titre Professionnel) Couturier d'Ameublement, homologuée de niveau 3<sup>2</sup> est délivré par le Ministère chargé de l'Emploi. Si l'ensemble des compétences du TP ne sont pas acquises, ce sont des CPP (Certificat de Compétences Professionnelles) qui peuvent être délivrés.

## Programme de la formation

### Activité type 1

#### confectionner des décors de fenêtre

- C1 : Confectionner des rideaux et leurs accessoires
- C2 : Confectionner des stores d'intérieur
- C3 : Confectionner des vitrages et voilages

### Activité type 2

#### confectionner des housses de literie et des sièges

- C4 : Confectionner des dessus de lit et accessoires de literie
- C5 : Confectionner des housses de coussin
- C6 : Confectionner des housses de siège

Chaque compétence est évaluée en contrôle continu pendant la formation par des ECF (Evaluations passées en Cours de Formation).

- **Période d'Application en Entreprise**

Elle a pour objectif de mettre le stagiaire en situation réelle de travail. Cette période complète ainsi les temps forts d'apprentissage des compétences.

- **Réalisation d'un DP (Dossier Professionnel)**

L'ensemble des pratiques professionnelles abordées en atelier et en entreprise fait l'objet d'un Dossier Professionnel.

- **Evaluation pour l'obtention du TP ou des CCP**

Cette évaluation se déroule au terme de la formation. Elle tient compte des Evaluations en Cours de Formation, en contrôle continu, ainsi que de la synthèse des pratiques professionnelles (DP et annexes). A chaque activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles.

**Contact : Sylvie Besnard 06 77 08 43 90**  
**s.besnard@ucrm.fr**

---

<sup>2</sup> Correspondance Niveau V (CAP-BEP) dans l'ancienne Nomenclature des Niveaux de certification

